



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:**

Lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle communautaire du Carrefour Namurois au 535, route 323, Namur, J0V 1N0, le 15 novembre 2021, à 19 h 30, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante :

- Autoriser, au 1885 chemin du Ruisseau, l'empiètement de trente-cinq (35) centimètres du bâtiment principal dans la marge de recul avant en dérogation avec le règlement de zonage 98-126 qui exige une marge de recul avant minimale de 10 mètres.).

-

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ à Namur, ce 12<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt et un.**

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière